



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 05484

Numéro SIREN : 409 440 914

Nom ou dénomination : ONYX FILMS

Ce dépôt a été enregistré le 20/03/2013 sous le numéro de dépôt 26754



1302677601

DATE DEPOT :	2013-03-20
NUMERO DE DEPOT :	2013R026754
N° GESTION :	2010B05484
N° SIREN :	409440914
DENOMINATION :	ONYX FILMS
ADRESSE :	118/126 rue du Mont Cenis 75018 PARIS
DATE D'ACTE :	2007/04/25
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	NOMINATION DE MEMBRE

ONYX FILMS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 77.775 Euros
Siège social : 13-15 rue Gaston Latouche - 92210 Saint Cloud
409 440 914 RCS NANTERRE

G. de Commerce de Paris
N° 2013

12 B 5414

1625 04 07 nde
cte'don

N° DE DEPOT 26734
PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 25 AVRIL 2007

L'an deux mille sept,
Le 25 avril,
A 9 heures,

Les associés de la société ONYX FILMS, société par actions simplifiée au capital de 77.775 €, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social de la Société, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé en entrant en séance tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Aton SOUMACHE préside l'assemblée en sa qualité de Président.

Les fonctions de secrétaire sont remplies par Monsieur Alexis VONARB.

Monsieur Pierre KUPERBERG, Commissaire aux Comptes, dûment convoqué, est absent et excusé.

Monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence, que les associés présents ou représentés réunissent au moins la moitié des actions composant le capital social ayant le droit de vote et déclare l'assemblée régulièrement constituée et apte à délibérer valablement.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées à tous les associés ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes ;
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- le rapport du Président ;
- le texte des résolutions qui seront soumises à l'assemblée ;
- une copie des statuts.

Puis le Président déclare que tous les documents devant, selon la législation en vigueur, être communiqués aux associés, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation à l'assemblée, et que la société a satisfait dans les conditions légales, aux demandes de documents dont elle a été saisie. L'assemblée lui en donne acte.

Certifiés conformes

AS W W

Le Président rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Président,
- Désignation des membres du Comité de Direction,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

Lecture est donnée du rapport du Président.

Ces lectures terminées, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont alors échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des associés désigne en qualité de membres du Comité de Direction de la société pour une durée de six années soit jusqu'à à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

- Monsieur Aton Soumache
Né le 26 juillet 1971 à Paris (75018)
De nationalité française
Demeurant 22 rue Custine – 75018 Paris
- Monsieur Alexis Vonarb
Né le 6 février 1972 à Mulhouse (68100)
De nationalité française
Demeurant 1 rue Duhesme – 75018 Paris
- Monsieur Christian Volckman
Né le 9 juillet 1971 à Avallon (89200)
De nationalité française
Demeurant 9 rue Morand – 75011 Paris

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Messieurs Aton Soumache, Alexis Vonarb et Christian Volckman remercient l'assemblée pour la confiance qu'elle leur témoigne et déclarent accepter le mandat qui leur est confié et n'encourir aucune peine ni interdiction leur en empêchant l'exercice.

SECONDE RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes afin d'effectuer tous dépôts et formalités prévus par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Aton Soumache

Christian Volckman

Alexis Vonarb

*Bon pour acceptation
de fonction*